



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Cognac
Le : 03/11/2023
Et
Publication ou notification du :
03/11/2023

L'an 2023, le 2 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/10/2023.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, FOURNIER Alexandra, MM : BARDOU Julien, BERNARD José, BONNET Mathias, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane

Excusés : ZIELINSKI Laetitia, BROGNIART Francis (procuration à BARDOU Julien), PINARD Laurent (procuration à PRUNIER Stéphane), SUTRE Sébastien (procuration à DEVIGE Georges).

Absent : BOUILLER Dylan

A été nommée secrétaire : CHAPT Sabine

2023-06-05 – MOTION POUR L'INSCRIPTION DES TRAVAUX DE LA DEVIATION MALVIEILLE-HIERSAC DE LA RN 141 DANS LE CPER 2023-2027

Les usagers, élus locaux, entreprises du secteur, sont mobilisés pour la mise à deux fois deux voies du tronçon Ouest de la RN 141, entre Malvieille et Hiersac. Les premières études ont été effectuées depuis de nombreuses années, les actualisations sont en cours, et nous alertons régulièrement les services de l'Etat pour que la réalisation des travaux soit planifiée d'urgence. Nous souhaitons, pour cela, qu'ils soient inscrits dans le « volet mobilités » du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2023-2027.

Le courrier adressé par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région le 22 septembre 2023 conforte les inquiétudes manifestées depuis plusieurs mois, puisque le volet « mobilités » de CPER ne prévoirait que la réalisation des études pour la déviation Malvieille-Hiersac de la RN141, avec un cofinancement de 50% qui reste à déterminer.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- DE MANIFESTER SON DESACCORD avec la répartition des crédits proposée par la Région et l'Etat dans le volet « mobilités » du CPER 2023-2027 ;
- DE DEMANDER, en sus des études, l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le volet « mobilités » du CPER 2023-2027, ainsi que l'inscription des études pour le tronçon entre Cognac et Chérac.

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le 03/11/2023

ID : 016-211601455-20231102-20230605-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/11/2023
Le Maire
Georges DEVIGE